



## Poursuites pénales après une liquidation judiciaire

Par **Bruno B**, le **31/10/2007** à **09:55**

Bonjour, rnIl me semble qu'il est possible d'attaquer directement le gérant d'une société qui s'est mise en liquidation pour échapper à ses responsabilités quand cette société s'est rendu coupable d'actes relevant de ce tribunal:rnDans mon cas, le constructeur a fait des appels de fonds anticipés, n'a pas souscrit de garantie de livraison et a établi un CCMI déguisé.rnrnMon avocat m'a dit qu'il n'y avait plus rien à espérer. Cependant, l'association l'AAMOI ne semble pas d'accord avec lui. Voici sa réponse:rnrnEn cas de faux CCMI avéré, vous pouvez effectivement engager une procédure pénale visant à vous servir sur les biens propres du gérant (sa belle maison qu'il fait construire sous votre nez). rnN'hésitez pas à déposer plainte, ne serait-ce qu'une plainte simple pour suspendre le délai de prescription qui court de la signature du contrat.rnrnNe voulant pas m'engager dans une nouvelle procédure pour rien, j'aimerais donc avoir vos avis.rnMerci d'avance.rnB.B.